



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025**



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 14 578 638 264

Référence de l'avis : 25 77 0044916 83

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

6 RES HLM DU MOULIN FLEURI

77170 BRIE COMTE ROBERT

Numéro FIP : 770 88 49 5189318789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 07/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 77016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et prise de RDV
SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL
77000 MELUN

SD : 86550854333220Z

8804-011767-0041-0



MONTEIRO SYLVIE
6 RES HLM DU MOULIN FLEURI
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qu'il vous reste à payer
842,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2025 :	210,00 €
27 octobre 2025 :	210,00 €
27 novembre 2025 :	210,00 €
29 décembre 2025 :	212,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1751 5900 000X XXXX XXX1 964

Identifiant de la banque : CEPAFRPP751

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021H14E7H638218PAS1A25

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2025.

Revenu fiscal de référence : 29 480
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : MONTEIRO



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C T		RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
		1		1,50

Détail des revenus	Déclar.	1		Total
Salaires.....	34 614			
Déduction 10% ou frais réels.....	5 234			
Salaires, pensions, rentes nets.....	29 380			29 380
Revenu brut global.....				29 380
CSG déductible.....				0
Revenu imposable				29 380
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	100
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				1 335
Décote				285
Impôt avant réductions d'impôt.....				1 050
REDUCTIONS D'IMPOT (15)				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	Montant déclaré	1	Montant retenue	1
Montant de la réduction d'impôt.....				77
Total des réductions d'impôt (20)				77
Impôt proportionnel				+ 13
Impôt total avant crédits d'impôt				986
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	Montant déclaré		Montant retenue	
13			13	- 13
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				973
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2024 dû (53):				973
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :				- 131
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :				842
Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

842

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25)

29 480

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)

100

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023

Déclar. 1
16 741Enfant(1)
16 741

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022

4 114

4 114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023

+ 4 114

+ 4 114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024

+ 4 399

+ 4 399

Plafond calculé sur les revenus de 2024

+ 4 637

+ 4 637

Plafond pour les cotisations versées en 2025

= 17 264

= 17 264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source)

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition

3,34%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.